

Merci de nous renvoyer cette fiche par courrier accompagnée du règlement total de votre prestation. Votre inscription sera validée une fois le montant total encaissé.

*Toutes nos formules commencent par 2 tours de reconnaissance de piste en tant que passager avec un moniteur expérimenté*

## STAGE *DECOUVERTE*

Ce stage se réalise sur le circuit de Lyon – St Laurent de Mure au sein de notre propre structure. Son tracé convient parfaitement à la découverte d'une GT. *Durée : Session de 2h à 4h maximum*

Cocher 1 à 3 GT et le programme choisi.

Ferrari F430  Lamborghini Gallardo  Porsche 911

### FORMULE 1 VOLANT :

1 GT - **4 tours** - 1 série de 4 tours de pistes  
*Tarif : 220 € TTC*

1 GT - **6 tours** - 1 séries de 6 tours de pistes  
*Tarif : 299 € TTC*

1 GT - **8 tours** - 2 séries de 4 tours de pistes  
*Tarif : 399 € TTC*

1 GT - **12 tours** - 2 séries de 6 tours de pistes  
*Tarif : 570 € TTC*

### FORMULE MULTI VOLANT :

2 GT - **8 tours** - 2 séries de 4 tours de pistes  
*Tarif : 399 € TTC*

2 GT - **12 tours** - 2 séries de 6 tours de pistes  
*Tarif : 570 € TTC*

3 GT - **12 tours** - 3 séries de 4 tours de pistes  
*Tarif : 570 € TTC*

## STAGE *INITIATION*

Ces stages se réalisent sur des circuits à l'extérieur de Lyon. Leurs tracés sont adaptés à l'apprentissage des techniques de base de pilotage dans un environnement sécurisé.

Vous piloterez au cours de ce stage 4 magnifiques GT : Ferrari F430, Lamborghini Gallardo, Porsche 911 GT3, et Porsche Turbo.

### **Stage demi journée :**

4 GT - **12 tours** – 4 séries de 3 tours

*Tarifs : 720 € TTC*

### **Stage journée \*:**

4 GT - **24 tours** – 8 séries de 3 tours

*Tarifs : 1250 € TTC*

## STAGE *PERFECTIONNEMENT*

Ces stages sont réservés aux adeptes du pilotage qui souhaitent bénéficier de conseils et d'un suivi digne d'un pilote de course.

Un moniteur vous est réservé pour un maximum de quatre personnes. Au programme : position de conduite, sur virage, sous virage, talon pointe,...

Vous piloterez au cours de ce stage la dernière Porsche GT3 RS.

### **Stage de perfectionnement journée \*:**

1 GT - **24 tours** – 8 séries de 3 tours

*Tarifs : 1450 € TTC*

\* Déjeuner du midi inclus

## OPTIONS

**Baptême de piste** : 2 tours de pistes en tant que passager avec un pilote confirmé (*possibilité de prendre le baptême seul ou avec un de nos stages*)

Circuit Lyon –St Laurent de Mure – Tarifs : 70 € TTC

Autres Circuits – Tarifs : 90 € TTC

**Assurance casse** : Vous permet de ne pas nous remettre un cheque de caution de 1000 € TTC lors du stage – Tarifs : 50 € TTC

<b>Nom du bénéficiaire :</b>	
<b>Nom du souscripteur :</b>	
Tél. :	E-mail :
<b>Adresse expédition courrier :</b>	
<b>Je souhaite recevoir un Bon cadeau :</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Montant Total de la Prestation en euros :</b>	
<b>Date de la prestation (calendrier disponible sur notre site internet) :</b>	
<b>Je soussigné(e) (nom, prénom) :</b>	
<i>Certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales et particulières d'inscription et d'assurances.</i>	
A _____ le _____	<i>Signature</i>

**ARTICLE 1 : Application des conditions générales de ventes**

La vente de la journée de stage est soumise aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de la part d'ASP/COMPETITION

**ARTICLE 2 : Confirmation de commande**

La commande est considérée ferme et définitive lorsque la société ASP/COMPETITION en a perçu l'entier règlement dans les conditions exposées à l'article 3 des présentes CGV.

La durée de validité du bon ou du chèque cadeau dit « à date ouverte » est d'une année. Le bénéficiaire d'un bon ou d'un chèque cadeau « à date ouverte » devra réserver son stage auprès de la société ASP/COMPETITION dans les 3 mois suivant la date d'achat du stage ayant donné lieu à l'émission de ce bon ou de ce chèque cadeau.

**ARTICLE 3 : Tarifs et modalités de paiement****1- Prix**

Les tarifs proposés par la société ASP/COMPETITION sont en euros et s'entendent nets toutes taxes comprises sur une base de T.V.A à 19,6%. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. ASP/COMPETITION se réserve le droit de modifier le prix de ses stages à tout moment après en avoir avisé le client. Les prestations sont toujours facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

**2- Paiement**

La société ASP/COMPETITION accepte différents mode de paiement suivants :

- **Par chèque** : Libellé à l'ordre d'ASP/COMPETITION sous condition que le chèque soit émis par une banque domiciliée en France et libellé en euros. En cas de paiement par chèque, la commande sera effective et traitée à réception dudit chèque. Pour les règlements en trois fois sans frais, le stage ne pourra s'effectuer qu'après encaissement du troisième paiement.
- **Par virement bancaire**

**ARTICLE 4 : Modification**

Seules les modifications de date du stage sont possibles à condition que la demande soit suffisamment motivée et soit faite par écrit au plus tard 15 jours avant la date initialement prévue du stage. L'accord de la société ASP/COMPETITION donne alors lieu à un écrit postal ou électronique et à l'envoi d'un nouveau bon de réservation.

En cas de force majeure (décès d'un proche, maladie, neige, verglas, tempête) contraignant le client à reporter la date convenue, il lui appartiendra d'en informer ASP/COMPETITION et de le justifier dans les meilleurs délais et de choisir une nouvelle date parmi celles que lui proposera la société ASP/COMPETITION.

La société ASP/COMPETITION se réserve le droit de modifier la date ou l'heure de rendez-vous d'un stage en avisant son client suffisamment tôt et en lui proposant une nouvelle date qu'elle soumettra à l'accord de son client.

La société ASP/COMPETITION peut être contrainte de modifier la date ou l'heure de rendez-vous d'un stage en raison de circonstances qui ne lui sont pas imputables telles que des raisons climatiques ou mécaniques, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants et/ou du personnel de la société ASP/COMPETITION, ou en cas de nombre insuffisant de participants.

Dans ce cas, la société ASP/COMPETITION en avisera son client suffisamment tôt et lui proposera dans les meilleurs délais une nouvelle date qu'elle soumettra à son accord. En aucun cas la responsabilité de la société ASP/COMPETITION ne pourra être recherchée à ce titre. En aucun cas, le report de cette date de réalisation ne contraint la société ASP/COMPETITION au remboursement dudit stage dans la mesure où la société ASP/COMPETITION aura proposé une nouvelle date de réalisation de sa prestation.

**ARTICLE 5 : Annulation**

En cas d'annulation de participation au stage par le client après que la commande soit ferme et définitive, le stage sera considéré comme effectué et

ne donnera lieu à aucun remboursement ou indemnité sous quelque forme que ce soit.

De la même façon, tout stage non effectué par le client à la date prédéfinie sur le bon cadeau ou dans le délai d'un an de validité du chèque cadeau ne donnera lieu à aucun remboursement.

La société ASP/COMPETITION ne sera tenue responsable en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de ses obligations au titre des conditions générales, résultant de causes indépendantes de sa volonté, à l'inclusion et sans limitation aucune de cas de force majeure, actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, séismes, émeutes, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels ou incapacité d'obtenir des services de télécommunication ou mesures gouvernementales.

La société ASP/COMPETITION se réserve, par ailleurs, le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

**ARTICLE 6 : Obligation des participants**

Chaque participant à un stage de pilotage ou essais automobiles devra obligatoirement :

- Etre titulaire du permis de conduire depuis au moins trois ans (à présenter le jour du stage)
- Ne pas être sous traitement médical ayant des contres indications à la conduite automobile, sous l'emprise de l'alcool ou d'une drogue et de manière générale être en pleine possession de ses moyens (la société ASP/COMPETITION se réserve le droit de contrôler le taux d'alcoolémie au moyen d'un alcotest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre, ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à ses véhicules au participant dont le règlement restera définitivement acquis à la société ASP/COMPETITION.
- S'engager à respecter scrupuleusement et immédiatement la Charte de bonne conduite qui lui sera remise par la société ASP/COMPETITION ainsi que d'une manière générale toutes les instructions et consignes des préposés de la société ASP/COMPETITION, étant précisé qu'en cas de comportement dangereux ou d'inobservation de l'une des consignes ou instructions des préposés de la société ASP/COMPETITION, celle-ci se réserve le droit de mettre fin sur l'instant au stage du participant, sans que celui-ci ne puisse prétendre au remboursement même partiel du règlement effectué.
- Accepter les risques inhérents à la conduite d'un véhicule au caractère sportif et donner en conséquence décharge à la société ASP/COMPETITION ainsi qu'à ses dirigeants, partenaires et préposés de toute responsabilité en cas d'accident le mettant en cause, pouvant survenir durant le stage.
- Dans le cadre des stages sur circuit, la société ASP/COMPETITION se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs véhicules en cas de problèmes techniques.
- Les conducteurs s'engagent à respecter le Code de la route et à signer une décharge de responsabilité avant de prendre le volant des véhicules.

**ARTICLE 7 : Dégâts éventuels**

Pour couvrir les dégâts causés à la (aux) voiture (s) par le stagiaire responsable d'un sinistre, celui-ci devra verser le jour même à ASP/COMPETITION la somme forfaitaire correspondante à la franchise de 1000 € TTC. Si les dégâts sont inférieurs à cette somme, le débiteur se verra adresser un chèque de la différence. Une assurance de 50 € TTC peut-être souscrite auprès d'ACTUA-ASP/COMPETITION pour couvrir le montant de la franchise.

**ARTICLE 8 : Assurances**

ACTUA-ASP/COMPETITION est assurée auprès de la Cie GAN EUROCOURTAGE IARD – Tour GAN EUROCOURTAGE – 4,6 avenue d'Alsace – 92033 LA DEFENSE CEDEX par un contrat «multirisque professionnel de la compétition automobile» sous le numéro « 079.189.706 » avec notamment les garanties suivantes :

RC personnelle des utilisateurs des véhicules ; RC professionnelle en tant qu'Ecole de pilotage & Organisateur de stages sur différents circuits européens ; En conséquence, le stagiaire renonce à rechercher la responsabilité de la société ACTUA-ASP/COMPETITION au-delà des garanties souscrites.

**ARTICLE 9 : Règlement des litiges**

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort duquel se trouve le siège social d'ASP/COMPETITION.